

## SEANCE ORDINAIRE DU 16 AOUT 2010

Sous la présidence de M. Denis SCHULTZ, Maire

**Membres présents** : BRUGGER Jean-Paul (1er Adjoint au Maire) – GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint au Maire) – Daniel SCHNELL (3ème Adjoint au Maire).  
MMES et MM les conseillers municipaux : Fabienne GOERGER – MEYER Laurent – EUDELIN Marie-Jo – SCHROETTER Martin – WEIBEL Maurice.

**Membres excusés** : ANDRES Benoît (proc à Jean-Paul BRUGGER)  
SCHOTT Catherine (proc à Daniel SCHNELL)  
SIEGLER Nathalie (proc à Denis SCHULTZ)  
SCHNEIDER Pierre – BERNES-CABANNE Arlette – SUR-RIEGEL Anny

### ORDRE DU JOUR

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner.
2. Urbanisme :
  - entrée Sud.
  - eau et assainissement rue de Matzenheim.
3. Location de l'appartement au dessus de l'école maternelle.
4. Décision budgétaire modificative n°2.
5. Gaz de Strasbourg : compte-rendu d'activité 2009.
6. Divers.

**Secrétaire de séance** : Marie-Jo EUDELIN et Jean-Paul BRUGGER

#### **Point de l'ordre du jour N° 1.**

##### **Objet : Déclarations d'intention d'Aliéner**

- BURGART Ernest et THURNER née BURGART Edith, vendent au 11 rue de Matzenheim, une maison sur un terrain de 5,77 ares à M. et Mme KINTZ Frank, au prix de 80.000 € HT. Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ces biens.
- DEWIG Jean-Louis et WEIBEL Doris, vendent au 30 rue Sainte Richarde, un terrain de 0,39 are à M. Alexandre GERBER d'Eschau, au prix de 5.850 € HT. Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ces biens.
- BERNES-CABANNE Bernard et RIFF Arlette, vendent au 2 route de Strasbourg, une maison sur un terrain de 11,41 ares à M. RAMET d'Erstein, au prix de 250.000 € HT. Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ces biens.

## **Point de l'ordre du jour N° 2.**

### **Objet : Urbanisme**

- **Entrée Sud** :le Département a présenté au Maire 2 propositions techniques pour que l'îlot permette une meilleure accessibilité aux propriétés de M. BADER et de M. HERT (terrain constructible en face).  
Il s'agit de baisser la partie Sud de l'ouvrage en utilisant les mêmes bordures que celles du trottoir. Le Maire propose au conseil d'adopter la proposition dont l'arrondi de la partie haute de l'îlot s'étend sur toute sa largeur. Le maître d'oeuvre AFT est chargé d'établir avec l'entreprise BURGER le chiffrage de cette modification.  
Le Département propose que les travaux soient réalisés au courant de la dernière semaine de septembre, semaine au courant de laquelle les convois exceptionnels sont bloqués en raison d'un autre chantier sur leur itinéraire.
- **Eau et assainissement rue de Matzenheim**  
Le Maire fait savoir que les travaux de renforcement du réseau d'assainissement de la rue de Matzenheim seront effectués par l'entreprise SADE pour le Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) du lundi 23 août 2010 au lundi 29 novembre 2010. La circulation sera limitée aux seuls riverains et le stationnement sera interdit.  
Gaz de Strasbourg a contacté les les riverains en vue d'une éventuelle extension du réseau. Le réseau téléphonique ne sera enfoui que lors de la réfection définitive de la voirie. Les riverains ne sont pas favorables à la solution du fossé préconisée pour la rue du Panama;le SDEA a été invité à réfléchir à d'autres possibilités. Lors des travaux il faudra réaliser deux amorces vers les futures zones 1 AU. Les réunions de chantier se tiendront tous les mardis à 11 heures.
- **L'entreprise COLAS devrait commencer les travaux d'aménagement et d'entretien le lundi 23 août.**

## **Point de l'ordre du jour N° 3**

### **Objet : location de l'appartement situé au dessus de l'école maternelle**

Monsieur le Maire rappelle le départ de Mme PARWAIZ, locataire de l'appartement situé au dessus de l'école maternelle.

Vu les avances de charges payées par Mme PARWAIZ, il apparaît un **trop perçu de 87,27 €.**

Il rappelle que le conseil, en raison de la détérioration de la cage d'escalier, refaite cet hiver, où plusieurs trous dans la toile sont en effet déjà à déplorer, a décidé dans sa séance du 1er juillet, de pratiquer une retenue de **100€** sur la caution de Mme PARWAIZ, initialement de 633 €.

Au vu du trop perçu de charges, et de la retenue à pratiquer, la caution à restituer à Mme PARWAIZ est donc de :  $633 - 100 + 87,27 = \mathbf{620,27 \text{ €}}$ .

Monsieur le Maire propose également de valider la location des nouveaux arrivants, M. et Mme TRIBOUT Jean-Sébastien et Aurélie, à la date du 1er juillet.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Décision modificative budgétaire n°2.**

Le Maire fait savoir que la trésorerie communale est en dépassement au compte 67, et qu'il est nécessaire d'adopter la décision modificative budgétaire n°2. Il propose la modification suivante :

- compte 6184, versement à des organismes de formation : - 1.000 €
- compte 67 : + 1.000 €

Le conseil décide d'effectuer ces virements de crédit.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Gaz de Strasbourg : compte-rendu d'activité 2009.**

Le Maire présente et commente le compte-rendu d'activités 2009 de Gaz de Strasbourg.

**Point de l'ordre du jour N°6.**

**Objet : Divers.**

1. Renouvellement de contrat aidé : le Maire rappelle que la commune emploie Mme Liliane QUICKERT comme aide à l'école maternelle depuis le 1er septembre 2009 par Contrat Unique d'Insertion. Ce contrat, initialement prévu pour être renouvelé tous les 6 mois pour une période maximale de 2 ans, peut désormais, en fonction de l'âge de la personne, être étendu à une période totale de 5 ans, avec des échéances annuelles ou tous les 2 ans. Le contrat actuel renouvelé le 1er mars 2010 prendra fin le 31 août 2010.

**Le conseil municipal,**

**vu** ces nouvelles dispositions et considérant que Mme Quickert donne entièrement satisfaction sur le poste qu'elle occupe,

**décide de** renouveler le contrat de Mme QUICKERT pour une période de **2 ans**, soit du 1er septembre 2010 au 31 août 2012.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

2. demande de subvention de l'Association Sportive de Sand : Daniel SCHNELL fait part de la demande de subvention formulée par l'AS SAND dans le cadre du stage de foot estival 2010 pour la sortie au parc DIDILAND.  
Le coût total de la sortie pour 25 enfants est de 668 €. Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de **100 €** à l'AS SAND pour cette excursion.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

3. Filet pare-ballons pour l'école élémentaire : la société CASAL SPORT propose un filet pour empêcher les ballons de la récréation de pénétrer dans l'enceinte du transformateur. Le prix du filet hors pose est de 1 200 € HT.

**L'acquisition du filet est adoptée à l'unanimité des membres présents**

4. M. Maurice WEIBEL signale des impacts et des coulures sur les façades de la Chapelle Saint Materne.
5. Il serait intéressant de récupérer le tout-venant du chantier de la rue de Matzenheim pour l'entretien des chemins communaux. Jean-Luc GOERGER suivra cette affaire avec l'entreprise en charge du transport.
6. **Chantier de l'église:** La protection anti-pigeons des statues de la tour est à revoir; les grilles de protection des vitraux sont à refaire, elles sont mal posées et le maillage du grillage est trop grand.
7. **Intervention de Laurent MEYER :** Laurent MEYER veut savoir où en est le chantier du pont de Westhouse. Celui-ci devrait se terminer début décembre. Il regrette également le ton de l'article de l'AS SAND dans le dernier Sandimètre. Fallait-il publier cet article ? Le Maire explique que d'éventuelles modifications sont très mal acceptées par les auteurs et qu'après les avoir alerté à ce sujet, ceux-ci ont malgré tout tenu à maintenir leur article.

La séance est levée à 21h30.